



Demande d'aide juridictionnelle

Par **magali29**, le **18/09/2008 à 12:12**

Bonjour, je passe en jugement dans deux semaines et je voudrai savoir si c'est trop tard pour faire une demande d'aide juridique sachant que j'ai déjà versé une provision de 360 e a mon avocate. Je pensai pouvoir faire face a cette depense mais dans l'intervalle mon ami a perdu son emploi. merci pour vos reponses

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 18:02**

Bonjour

rendez vous au tribunal

un bureau d'aide juridictionnelle est ouvert. Retirez un dossier. Vous aurez toutes les informations nécessaire dans ce dossier (notamment plafond de ressource)
Parlez en ensuite à votre avocat.

Quelles sont les démarches effectuées par votre avocat pour vous demander plus de 300 euros???

Vous pourrez demander le remboursement d'une partie en cas d'acceptation de votre aide juridictionnelle et si votre avocat refuse de vous représenter.

Restant à votre disposition